



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2018**  
 TAXES FONCIÈRES

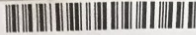
volées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez  
 obligatoirement payer par  
 prélèvement mensuel ou à  
 échéance ou par paiement en  
 ligne pour tout montant dû  
 supérieur à 300 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 TRÈS PLAISANCE  
 2 RUE DE L'ADOUR  
 32160 PLAISANCE

e co' pLi 86 POITTIERS PIC 20.09.18 C10202  
 1220017282 0004

SCI LE PADDOCK DE DIXIE  
 A BELLEVUE  
 32160 TIESTE URAGNOUX



1220017282 0004

Vos références

Numéro fiscal : 46 79 814 605 466  
 Référence de l'avis : 18 32 4128364 16

Numéro de propriétaire : 445 +00018U

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROPRIÉTAIRE : 0351 PBB27S  
 SCI LE PADDOCK DE DIXIE

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 10/08/2018  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

**MONTANT À PAYER**  
 Au plus tard le **15/10/2018** **384,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Attention : l'envoie en recommandé est réservé au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
 SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE  
 OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »

Pour télécharger suivant les possibilités



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**, si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)  
 paais sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier >  
 ds, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?  
 ails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon entreprise/  
 suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA REVISION  
 LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation fiscale sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (Journées Fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au droit d'accès et de rectification des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles en contactant la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Vos démarches

Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par courriel : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

Par téléphone : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

Sur le montant de votre impôt : Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») ; Pour obtenir des réponses plus détaillées ; Pour le paiement de votre impôt ;

TRÉS PLAINANCE  
2 RUE DE L'ADOUR 32160 PLAINANCE  
Tél : 05 62 69 14 20 Courriel : 1032027@dgfip.finances.gouv.fr

SIP MIRANDE SAID PLAINANCE RUE DES GENETS  
BP 56 32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 66 62 63 Courriel : sip-sie.mirande@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Commune : 445 TIESTE-URAGNOUX

Département : 320 GERS

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordres ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	10,85%	%	14,80%	33,85%	%	11,67%	%	
Taux 2018	10,85%	%	14,80%	33,85%	0,205%	11,98%	%	
Adresse	5000 A LAVENTURE							
Base ①	392		392	413	392	392		289
Cotisation	43		58	140	1	47		
Cotisation lissée ②	43		58	140	1	47		

Propriétés bâties

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Cotisations 2017	70	%	-39,58%	109,30%	-	-38,16%		289
Cotisations 2018	43	%	54,40%	109,30%	0,758%	19,40%		
Variation	-38,57%	%	54,40%	109,30%	0,758%	19,20%		

Propriétés non bâties

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	50,74%	%	54,40%	109,30%	%	19,40%	%	
Taux 2018	50,74%	%	54,40%	109,30%	0,758%	19,20%	%	
Bases terres non agricoles	63		63			79		
Bases terres agricoles	31		34			15		
Cotisations 2017	32	%	0%			15		81
Cotisations 2018	+3,23%	%				0%		
Variation		%						

Base « État »

Base « Collectivité »

La base communale des terres agricoles exonérée est de 16 €

Dégrèvement jeunes agriculteurs

Base du forfait forestier

Dégrèvement JA « Collectivité »

Droit proportionnel : 2

Droit fixe :

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrèvement « Habitation principale »

Dégrèvement JA « État »

Dégrèvement JA « Collectivité »

Montant de votre impôt : 384

Références administratives : 320 51 022 027 445 445 X U